Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_114-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-010

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026
N° 202602-1.1.4

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 19h45.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, Mme COLONIUS, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. ESNAULT	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE GOARDET	à	M. JAN
M. SIMON	à	Mme BACCON

Absente :

Mme LE BORGNE

BUDGET PRIMITIF 2026 : LOTISSEMENT COMMUNAL BOC'H LOGOT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 206 du lotissement communal de Boch Logot,

Considérant que le budget primitif ne comporte que des opérations d'ordre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : M. Taboret) :

- Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif du lotissement de Boc'h Logot pour 2026,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_114-DE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	203 063,47	203 063,47
Investissement	203 063,47	203 063,47
Ensemble	406 126,94	406 126,94

Fouesnant, le 18 février 2026

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF